

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°21 Arrêté mettant une avance complémentaire de 1.000 francs à la disposition du régisseur comptable des travaux publics.

n°21

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
4 octobre 1929

Numéro JO  
n° 395 du 31/10/1929

Date du numéro  
31 octobre 1929

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, renGue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884; Var l'arrêté du 4 avril 1928 fixeunt à 50.000 francs le montant de l'avance mise à la disposition du régisseur comptable des travaux publics

Considérant importamee exceptionnelle disépenses à effectuer par le régisseur comptable des travaux publics pendant le mois de septembre 1920,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Une avance complémentaire de 1000 francs est mise à la disposition du régisseur comptable des travaux publics, pour lui permettre de faire face aux dépenses à effectuer pendant le mois de septembre 1929, Art, 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

g.cochard